

AMIANTE

Minéral présent à l'état naturel dans de nombreuses régions du monde (Canada, Australie, Afrique du sud ...), constitué des silicates adoptant une morphologie fibrillaire. Ce produit est utilisé industriellement depuis le début du siècle pour ses propriétés mécaniques et isolantes.

AMPHIBOLES

Variété d'amiante comportant plusieurs espèces (anthophyllite, amosite, crocidolite, actinolite, trémolite). Cette forme d'amiante serait la plus apte à provoquer des tumeurs pleurales (mésothéliome).

ASBESTE

Synonyme d'amiante.

ASBESTOS

Ville de la province du Québec où se situe l'une des principales carrières d'amiante en cours d'exploitation.

ASBESTOSE

Maladie pulmonaire provoquée par l'inhalation de fibres d'amiante. Le risque est lié à la nature des fibres, la durée de l'exposition et la concentration en fibres de l'air respiré. La principale lésion est une sclérose (synonyme fibrose) du tissu pulmonaire qui épaissit la cloison séparant les alvéoles pulmonaire ou détruit les alvéoles. Le niveau d'insuffisance respiratoire est très variable, allant d'une gêne minime et stable à une insuffisance respiratoire grave et évolutive.

BAC DE RETENTION

Système destiné à assurer une protection vis-à-vis des poussières provenant du flocage d'un plafond. A Jussieu il s'agit d'éléments métalliques doublés d'un feutre placés dans une situation de faux-plafond.

CANCERS BRONCHO-PULMONAIRES

Les cancers primitifs développés au niveau des poumons sont principalement des cancers des tissus épithéliaux (carcinomes) provenant des cellules du revêtement bronchique (ils sont souvent dénommés : carcinomes bronchiques). Une minorité de ces cancers est liée à l'action de l'amiante alors que la quasi-totalité des cancers de la plèvre (mésothéliomes) sont imputables à l'amiante.

DONNEUR D'ORDRE

Toute personne physique ou morale qui commande le repérage de l'amiante dans un immeuble bâti. Cette personne peut être le propriétaire, le syndic, un locataire, une entreprise, le maître d'ouvrage, un chef d'établissement, etc.

DOSSIER TECHNIQUE "AMIANTE"

Sur la base du repérage étendu (Cf. 3.2.1), les propriétaires constituent et tiennent à jour un dossier technique "amiante". Ce dossier regroupe l'ensemble des informations relatives à la présence d'amiante dans l'immeuble et particulièrement les résultats des repérages et des contrôles. Il comprend la localisation précise des matériaux, l'enregistrement de leur état de conservation (notamment pour les flocages, calorifugeages et faux-plafonds) ainsi que l'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement. Il est également complété de consignes générales de sécurité à respecter vis-à-vis des matériaux contenant de l'amiante.

ECRAN

Tout dispositif s'interposant entre une zone libérant de l'amiante (flocage) et les occupants d'un bâtiment. Il peut avoir une efficacité variable allant d'un faible niveau de protection à une protection totale s'il est totalement imperméable aux fibres, inamovible et à l'abri de toute effraction occasionnelle (perçement, passage de câbles ou de gaines etc.).

ENTRETIEN

Ensemble des actions ayant pour but d'empêcher ou de retarder le vieillissement d'un ouvrage, de le maintenir en bon état sans en changer l'usage ou la fonction; cette action ne conduit pas au retrait ou à la détérioration du matériau ou du produit contenant de l'amiante.

EXPOSITION AU RISQUE

Elle est liée à la concentration d'amiante dans l'air respiré et à la durée de l'exposition. L'unité utilisée est exprimée en fibres par litre suivi du signe de la multiplication par le nombre d'années d'exposition au risque (F/L x ans).

FIBRES D'AMIANTE

La cristallisation des silicates qui constituent l'amiante édifie des structures fibrillaires de dimensions variables suivant les variétés. La taille des fibres influence leur pénétration dans les cavités respiratoires. Les fibres les plus fines n'ont que 0,01 microns de diamètre, la longueur est très variable. Les longueurs paraissant les plus dangereuses pour l'appareil respiratoire sont comprises entre 2 et 15 microns.

FLOPAGE

Procédé de traitement de structures d'un bâtiment destiné à renforcer sa résistance à l'incendie (flocage ignifuge, habituellement de poutres métalliques porteuses), ou d'accroître son isolation thermique et phonique (plafonds). Un flocage a une faible densité, il s'écrase facilement et laisse alors apparaître la structure fibrillaire de l'amiante utilisé. Le flocage consiste en une projection de fibres à refus sur une surface préalablement enduite d'une substance adhésive. Un flocage présente un aspect superficiel fibreux.

INCIDENCE

Nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés en une année dans une population définie (habituellement par 100 000 habitants).

INTERVALLE DE CONFIANCE

Limites d'une valeur entre lesquelles le risque de se tromper est à un niveau faible et accepté. Par convention les limites dans lesquelles il y a moins de 5% de risque de se tromper sont considérées comme acceptables, mais il ne s'agit que d'une convention. Plus l'exigence sur le risque sera élevée plus l'intervalle de confiance sera large.

INSPECTION VISUELLE

Examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

MATERIAU FRIABLE

Produit s'écrasant facilement sous la pression des doigts et libérant alors des fibres d'amiante. Les flocages sont des revêtements friables, ils sont caractérisés par leur faible résistance mécanique et leur faible densité.

MATERIAU NON-FRIABLE

Produit ne s'écrasant pas sous la pression des doigts. Des produits tels que l'amiante ciment et les dalles de sol contenant de l'amiante ne sont pas friables, mais leur traitement par sablage, coupe, perçage est susceptible de libérer des poussières d'amiante.

MAINTENANCE

Ensemble des activités destinées à maintenir ou à rétablir un ouvrage ou une installation dans des conditions d'efficacité requise. Ces activités peuvent conduire au remplacement d'un produit, d'un matériau ou d'un équipement contenant de l'amiante par un autre possédant les mêmes fonctions (elles font l'objet d'un contrat de maintenance).

MATERIAU OU PRODUIT SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DE L'AMIANTE

L'annexe du décret n°96-97 modifié (pour le repérage étendu et pour le repérage avant démolition d'immeuble) et l'annexe A de la norme NF X 46-020 (pour les repérages avant travaux) définissent des types de matériaux et de produits qui sont susceptibles de contenir de l'amiante et devant être repérés.

MATERIAU OU PRODUIT CONTENANT DE L'AMIANTE

Matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante pour lequel la connaissance de l'opérateur de repérage ou bien le résultat de l'analyse effectuée, le cas échéant, a permis de conclure qu'il contient effectivement de l'amiante.

MESOTHELIOME

Tumeur cancéreuse de la plèvre qui était exceptionnelle avant l'usage industriel de l'amiante (environ un cas par an par million d'habitants en France) et dont l'incidence s'accroît d'environ 5 à 10%25 par an dans les pays qui ont développé leur industrie de l'amiante depuis le début du siècle. Des mésothéliomes sont plus rarement observés au niveau du péritoine et du péricarde. Ces derniers peuvent être également provoqués par l'amiante.

METROLOGIE DE L'AMIANTE

Méthodes de mesure de la concentration d'amiante dans l'air. Les taux sont exprimés soit en fibres par millilitre (f/ml), soit en fibres par litre (F/L).

OPERATEUR DE REPERAGE

Personne physique ou morale à qui est commandée une mission de repérage de l'amiante dans un immeuble bâti et qui la réalise. Pour les repérages prévus par le décret n°96-97 modifié, ce dernier définit les exigences auxquelles doit satisfaire l'opérateur de repérage.

PLEVRE

Enveloppe séreuse qui entoure le poumon, elle a un feuillet viscéral au contact du poumon et un feuillet pariétal au contact de la paroi thoracique. Les plaques pleurales provoquées par l'amiante sont situées au niveau du feuillet pariétal.

PRELEVEMENT

Action consistant à retirer une partie représentative d'un produit ou d'un matériau afin d'en effectuer l'analyse en laboratoire. Un prélèvement permet de créer un ou plusieurs échantillons selon la constitution de l'élément concerné.

PREVALENCE

Nombre de cas d'une pathologie observés à un moment donné dans une population définie. Une pathologie grave évoluant rapidement vers la mort a une prévalence plus faible à incidence égale qu'une pathologie évoluant rarement ou tardivement vers des complications mortelles.

REPERAGE

Mission d'identification des produits et matériaux contenant de l'amiante, qui se déroule en trois phases : "repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante", "prélèvement et analyse si nécessaire" permettant le "repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante".

REPERAGE ETENDU (EN VUE DE CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE " AMIANTE " OU LE CONSTAT DE VENTE)

Ensemble des actes permettant d'identifier les produits et matériaux contenant de l'amiante, en vue d'alimenter le Dossier technique Amiante de l'immeuble (ce repérage est obligatoire en application des articles 10-1 à 10-3 du décret n°96-97 modifié).

REPERAGE AVANT DEMOLITION D'IMMEUBLE

Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ce repérage doit être réalisé, en application de l'article 10-4 du décret n°96-97 modifié, avant la démolition d'un immeuble (démolition totale).

RISQUE

Probabilité de survenue d'un événement défavorable dans un contexte défini. Comme celle d'un événement favorable (chance) elle s'exprime par une valeur de 0 à 1. 0 si l'événement n'a aucune chance de se produire, 1 si sa survenue est certaine. L'évaluation d'un risque utilise des méthodes statistiques qui comportent elles-mêmes un certain risque d'erreur.

SEREUSES

Enveloppes entourant des organes mobiles par rapport à leur environnement. Elles sont constituées d'un revêtement cellulaire en couche unique (mésothélium) reposant sur une mince couche de tissu conjonctif. Les principales séreuses sont les plèvres, le péricarde et le péritoine.

SERPENTINE

Variété d'amiante comportant une seule espèce : le chrysotile.

SONDAGE

Action permettant de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume par une investigation complémentaire au simple examen visuel (démontage, dépose, percement). Le sondage est différent du prélèvement. Le sondage peut-être destructif ou non destructif selon qu'il fait perdre ou non sa fonction au matériau ou produit sondé (exemple : carottage sur une porte coupe-feu).